

NOTE AUX SERVICES RESSOURCES HUMAINES

Un de vos agents a réussi le concours d'entrée aux IRA et va débiter sa formation **au 1^{er} janvier 2025** au sein de l'IRA de LYON :

Avec la réforme de la scolarité, la durée du détachement est toujours **de 8 mois** au sein de l'Institut.

Précisions :

La formation d'attaché d'administration se déroule sur 14 mois et elle est scindée en deux parties :

- avec une présence à l'IRA pendant les 8 premiers mois, suivie
- d'une affectation sur le poste pendant les 6 mois suivants.

Par conséquent les élèves vont être rémunérés par l'IRA pendant les 8 premiers mois et par leur administration d'affectation les 6 mois suivants.

Il vous appartient de transmettre au service RH de l'IRA de Lyon un arrêté de détachement de votre agent pour la période **du 1er janvier 31 aout 2025** pour qu'il puisse effectuer sa formation à l'IRA de LYON.

Il faudra ensuite prendre un arrêté de réintégration suivi d'un nouvel arrêté de détachement dans leur administration d'affectation du **1^{er} septembre 2025 au 28 février 2026**.

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service RH de l'IRA au
04 72 82 17 22 ou 17 23